



propriétaire qui réclame de l'argent 3 ans après le départ d'un

Par **koubi**, le **06/06/2011** à **14:41**

bonjour, après 2ans et 11 mois dans une location a la limite de la salubrité et un propriétaire peu consentieu, j'ai quitté le logement avec des loyers impayés que j'avais bloqué sur un compte a cause de l'insalubrité, le jour de l'état des lieux nous avons convenu qu'il fallait que l'on fixe un rdv pour régler le probleme des loyers, je l'ai donc contacter a plusieurs reprises par tel, courrier.. au bout d'un an j'ai laissé tomber
aujourd'hui au bout de trois ans elle se réveille et me réclame les loyers, en a t elle le droit? ni a t il pas un temps pour les réclamés?

Par **Domil**, le **06/06/2011** à **20:38**

[citation]j'ai quitté le logement avec des loyers impayés que j'avais bloqué sur un compte a cause de l'insalubrité,[/citation] l'insalubrité résulte nécessairement d'un arrêté préfectoral. En son absence, vous n'aviez aucun droit de ne pas payer vos loyers.

[citation]aujourd'hui au bout de trois ans elle se réveille et me réclame les loyers, en a t elle le droit?[/citation] oui

[citation]ni a t il pas un temps pour les réclamés?[/citation] 5 ans

Par **koubi**, le **07/06/2011** à **21:43**

merci des renseignements
cordialement